

MILHARS

BULLETIN MUNICIPAL



Fête de l'Osier
Milhars

Dimanche 12 février 2017
10h-18h - Entrée libre

Expositions * Ventes
Ateliers * Conférences * Tombola
Repas auberge espagnole

(apportez de quoi partager, votre assiette et vos couverts, on vous offre l'apéro et la soupe...)

n°5 - Janvier 2017

-  **Finances**.....1
 - Budget 2017
-  **Vie municipale**3
 - Carte communale
 - Eau
 - Cimetière
 - Les employés municipaux
 - Assainissement
 - Travaux et bâtiments
-  **Cadre de vie et Environnement**7
 - Bonnan
 - Fête de l'Osier
 - Ecole et Jardin d'enfants
 - Maison de vie
 - Fleurissement
 - Office de Tourisme
-  **Informations**.....16
-  **Associations**18
 - Parole aux associations
 - Calendrier des manifestations
-  **Etat civil**.....20
-  **Infos pratiques**21



L'équipe municipale est plus que jamais au travail pour mettre en place les projets prévus au programme dans une rigueur budgétaire indispensable de nos jours.

L'incertitude de l'adhésion à la nouvelle communauté de communes, reportée jusqu'à la décision du tribunal administratif à la fin du premier semestre, nous amène à être vigilant pour maîtriser les dépenses et agir en élus responsables. Pour passer ce cap difficile, tout en poursuivant une action dynamique, la rigueur et la responsabilité sont plus que jamais indispensables et les choix budgétaires doivent être prudents, équilibrés et efficaces. Nous avons passé un été chargé en festivités grâce aux associations milharsaises. Leur diversité et leur dynamisme sont enviés.

Notre tissu associatif offre à notre village une cohésion indispensable, facteur d'équilibre et de progrès. Je remercie les bénévoles milharsais et autres engagés dans ces structures qui améliorent notre bien vivre ensemble. Mais je lance un appel ; il faut absolument renforcer ces associations, que les nouveaux habitants adhèrent à notre vie communale ; venez nous aider, venez les aider ! Si notre village veut prétendre au label de station touristique, il le devra à son potentiel d'animations estivales complémentaire de l'environnement naturel à découvrir et de l'offre d'hébergement et d'accueil chez les résidents.

Depuis plusieurs années le label 2 fleurs est attribué à Milhars, c'est le signe d'une certaine qualité mais c'est aussi le témoignage de la volonté municipale de mettre en œuvre une stratégie globale et cohérente pour le mieux vivre à Milhars. L'engagement dans la démarche de réduction de l'utilisation des produits phyto sanitaire jusqu'à zéro phyto fait partie des actions de développement durable, c'est un gage d'attractivité pour notre commune et plus largement sur notre territoire.

Les visiteurs occasionnels ou les locataires de vos gîtes sur notre commune disent souvent que notre village est beau, bien entretenu; la municipalité, sans les bénévoles, ne pourrait pas tout faire et c'est aussi grâce à l'entretien de vos propriétés, du fleurissement et de l'amour que vous y mettez que votre village est beau.

Je ne voudrai pas terminer sans dire un mot sur le personnel municipal qui participe à la réussite de mon équipe. Leur professionnalisme nous permet d'accomplir ensemble un travail efficace et je veux les remercier aussi pour leur coopération dans le village. Tout l'équipe municipale, agents et élus, vous souhaite une excellente année 2017

BUDGET 2017

Situation financière en fin d'année 2016

Le dernier bulletin municipal vous a présenté la répartition des différents montants affectés dans les différents postes du budget de Fonctionnement et du budget de Financement. En cette fin d'année nous constatons une réalisation de ces budgets conforme aux prévisions sans aucun dépassement significatif.

Le report de la section de fonctionnement à la section investissement a permis de dégager un montant de l'ordre de 40 000€ nécessaire au financement ou co-financement des travaux annoncés début d'année.

Rappel des travaux prévus et réalisés au cours de l'exercice 2016

- 1- Raccordement électrique de 2 parcelles au Péchadou.
- 2- Modification de la carte communale pour augmenter l'offre de terrains à construire. Non subventionné.
- 3- Travaux de rénovation des logements du presbytère.
- 4- Aménagement d'un plateau ralentissement au Ségalar et réaménagement de la place du village avant les travaux de mise en conformité d'accès handicapé des locaux de la Mairie.
- 5- Changement du matériel informatique de la Mairie avec l'arrivée de la fibre optique.
- 6- Entretien, remplacement de luminaires et amélioration de l'éclairage public pour un pilotage des périodes d'éclairage.
- 7- Travaux de finition des aménagements extérieurs de la déchetterie et de la maison de vie.

La plus grande partie de de ces travaux ont été exécutés par le personnel communal en fonction de leurs compétences et des moyens mécaniques propriétés de la commune.

Travaux non prévus

- 8- Changement de l'aérotherme à gaz du chauffage de la salle des fêtes.

L'engagement de la municipalité à respecter le budget 2016 est atteint. Nos réserves financières sont toujours à la limite basse exigée par les organismes de contrôle des finances publiques. Nos ambitions seront de nouveau sous contraintes en 2017 et des priorités devront être établies. Nous vous rendrons compte du prévisionnel du budget investissement 2017 dans le prochain bulletin municipal. Nous prévoyons dès à présent les travaux de réaménagement de la Mairie (salle, bureaux du Maire et de la secrétaire, toilettes) et les travaux de réaménagement du sanitaire et du bar de la salle des fêtes.

Situation financière du budget de l'eau

Le programme 2016 prévoyait le financement des analyses de l'eau sur la zone de Combesourbié. Tous les paramètres analytiques au nombre de 634 reconnaissent la bonne qualité de l'eau souterraine de cette zone. Après la mesure des débits et de la qualité de cette eau, la municipalité va procéder à l'achat du terrain nécessaire à la protection sanitaire des points de puisage et au raccordement depuis les puits au château d'eau. Lizoule deviendra secours et devra ensuite être abandonné.

C'est ainsi que notre commune garantira une qualité de l'eau aux habitants de Milhars pour les prochaines années et pourra remettre son infrastructure autonome à l'intercommunalité qui aura prochainement la compétence de la distribution de l'eau sur tout le territoire. En attendant, l'employé communal assure l'entretien du réseau et la lutte contre les fuites, ce qui nous permet d'afficher un taux de rendement de 70%.



LA CARTE COMMUNALE

La carte communale de MILHARS est en cours de révision pour offrir un potentiel de terrains constructibles sur les 10 prochaines années. Les services de l'État, de la Chambre d'Agriculture, du Pays de l'Albigeois, de la Direction Départementale du Tarn du Syndicat d'Electrification se sont réunis en Mairie le 16 décembre 2016 pour arrêter les zones constructibles.

La carte communale doit respecter les directives de l'État en matière d'aménagement du territoire, du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Carmausin et du Cordais, de la surface des futures parcelles sur 1200m². La carte communale s'attache à préserver les entités paysagères existantes sans pour autant bloquer le développement à la construction.

La commune doit aménager les réseaux et la desserte des parcelles constructibles. Ce sont des dépenses qui sont à la charge de la commune et nous devons tenir compte du bon équilibre des budgets annuels à partir de nos recettes. Le projet sera soumis à l'enquête publique dans le premier semestre 2017.

EAU

Dans le dernier bulletin, nous en étions aux analyses de l'eau sur les nouveaux forages de Combesourbié. Plus de 600 points d'analyse ont été contrôlés. Les résultats sont excellents, l'eau est conforme à la consommation humaine. Nous passons à l'étude du périmètre de protection ; pour cela, nous avons mis en concurrence plusieurs bureaux d'études.

CIMETIÈRE

Le renouvellement de la population de Milhars conduit à de nouvelles demandes de concession dans le cimetière de notre commune. Avant d'envisager une extension du cimetière, la municipalité va engager une procédure de reprise de concessions des sépultures abandonnées. Le registre des concessions détenu en mairie et la connaissance des familles de Milhars vont être exploités pour établir l'inventaire des sépultures susceptibles d'avoir été abandonnées.

Procédure de reprise de concession :

L'article R.2223-13 et R 2223-12 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au maire de constater l'état d'abandon d'une concession perpétuelle, lorsqu'après une période de 30 ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire avise les descendants, s'il les connaît et leur transmet un procès-verbal de constatation d'abandon. Cette procédure est engagée, seulement si la dernière inhumation a eu lieu il y a plus de 10 ans.

Après expiration du délai de 3 ans (article R 2223-18 du CGCT), lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal sera dressé par le maire puis notifié aux intéressés. Sans réponse des ayants droits, le maire mettra en place la procédure de reprise de concession.

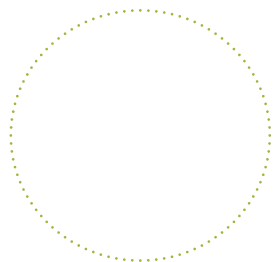
Le maire pourra ensuite procéder à l'opération de reprise (art. R 2223-20) puis à l'exhumation (art R 2223-20) puis à la ré inhumation ou incinération (art R 2223-4), enfin proposer un nouveau contrat de concession (art R 2223-21).



LES EMPLOYÉES MUNICIPALES

Léo a terminé son contrat au mois d'août et a été remplacé par Guillaume.

Guillaume UYTTERSROT, né le 15 avril 1991, embauché le 1er octobre 2016 en contrat CAE, 20h par semaine. Il assure l'ouverture de la mini déchèterie les samedis matin et lundis après-midi, plus différents travaux avec Christian et Patrick.



ASSAINISSEMENT

Ce dossier est à l'étude depuis plusieurs années.

Le projet est de mettre en place un réseau d'assainissement collectif plutôt vers le vieux village et une partie centre bourg. Je dois dire que le besoin s'en fait sentir (au sens propre et au sens figuré) !!!

Un nouveau zonage après étude nous a été proposé. Cette proposition va être soumise à une enquête publique au cours du premier semestre 2017.

TRAVAUX ET BATIMENTS

La Mairie et la salle polyvalente doivent se mettre aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Des demandes de subventions sont en cours. Si le budget le permet, ces travaux pourront démarrer en septembre 2017.

Le Presbytère

L'appartement du bas a été rénové : électricité, remplacement des fenêtres, modification des éléments sanitaires, remplacement des portes, remise en état des portes d'entrée, remplacement des radiateurs, peinture des murs ; Tous ces travaux ont été réalisés avec les participations actives de Jaime GIL , Gérard Piétrement et des employés communaux.

Travaux de rénovation également pour l'appartement du haut : contrôle et remise en état de l'électricité, réfection des peintures, isolation des combles. Un devis est en cours pour le remplacement des fenêtres.

Ces 2 logements seront prochainement mis en location.

La place des marronniers

La loi impose la mise en conformité pour le cheminement des personnes à mobilité réduite désirant accéder aux divers services publics. Pour répondre à ces exigences, la commune a engagé une première tranche de travaux en procédant à la réfection du revêtement de la place et du parking de la poste.

Sécurisation de la traversée du village : La D600 et la zone du Ségalar.

Afin de faire ralentir les véhicules dans cette zone, création d'un plateau ralentisseur mis en place par l'entreprise COLAS. L'emplacement de ce ralentisseur a été choisi par le service sécurité du Conseil Départemental.

Ce chantier a été financé par les subventions d'amende de police.

VALLÉE DE BONNAN

La vallée de Bonnan est une petite oasis entourée des grandes entités géographiques du Ségala et du causse du Quercy. Elle se présente sous la forme d'un fond de vallée verdoyant (prairies humides et forêts) qui contraste avec les pentes des deux versants où l'on peut découvrir, sur des milieux secs (landes, fruticées, fourrés, pelouses), de nombreuses espèces floristiques héliophiles et faunistiques, pour s'ouvrir enfin sur le Causse de Milhars.

C'est donc le carrefour entre un milieu calcaire, type causse, riche de nombreuses failles où l'eau s'infiltrerait rapidement ce qui donne au milieu des caractéristiques spécifiques comme des sols pauvres et peu profonds associés à une végétation adaptée à ces conditions. Quant au fond de vallée, il récolte une partie de l'eau qui s'est infiltrée sur le causse ce qui lui apporte une humidité permanente qui tranche avec les paysages qui l'entourent. Ces zones de rencontres entre écosystèmes différents apportent au site une biodiversité spécifique et parfois remarquable.

Pour toutes ces raisons, ce territoire a été reconnu comme site d'intérêt écologique de grande valeur :

- Une ZNIEFF de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de 730 Ha, qui correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables et repose surtout sur la présence d'espèces ou d'associations d'espèces à fort intérêt patrimonial.
- Une ZPS (Zone de Protection Spéciale) de 27701 Ha dont la détermination s'appuie sur l'inventaire scientifique des ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux). Elle a été classée en 2010.
- Un ENS (Espace Naturel Sensible) établi par le Conseil Général du Tarn en 2002. Il s'étend sur près de 400 ha et sur deux communes : Milhars et Roussayrolles. Il est caractérisé par une mosaïque de milieux remarquables qu'il serait intéressant de valoriser auprès du public afin de démocratiser leurs importances et leur préservation.



La commune de Milhars possède 4 parcelles sur la vallée de Bonnan dont 3 regroupées qui reflètent assez bien la diversité d'habitats que l'on peut rencontrer sur l'ENS. C'est cet îlot de gestion qui est concerné dans cette étude.

Suite à une volonté des municipalités successives, il a été proposé par le Conseil Départemental du Tarn de valoriser la gestion de ces parcelles et de créer un sentier de découverte à vocation pédagogique, vitrine pour la préservation du milieu naturel. Le Conseil Départemental a mis en place gratuitement 4 pupitres pédagogiques donnant des explications sur la cascade, la flore, les pelouses et les prairies tout le long de la boucle du fond de la Vallée de Bonnan.

Ce parcours sera illustré au Printemps par 15 panneaux complémentaires à caractère poétique pour le plaisir des promeneurs. C'est Maxime ROUMAGNAC qui a créé les visuels et qui ont déjà illustré les sentiers poétiques de Laguëpie et Monteils.

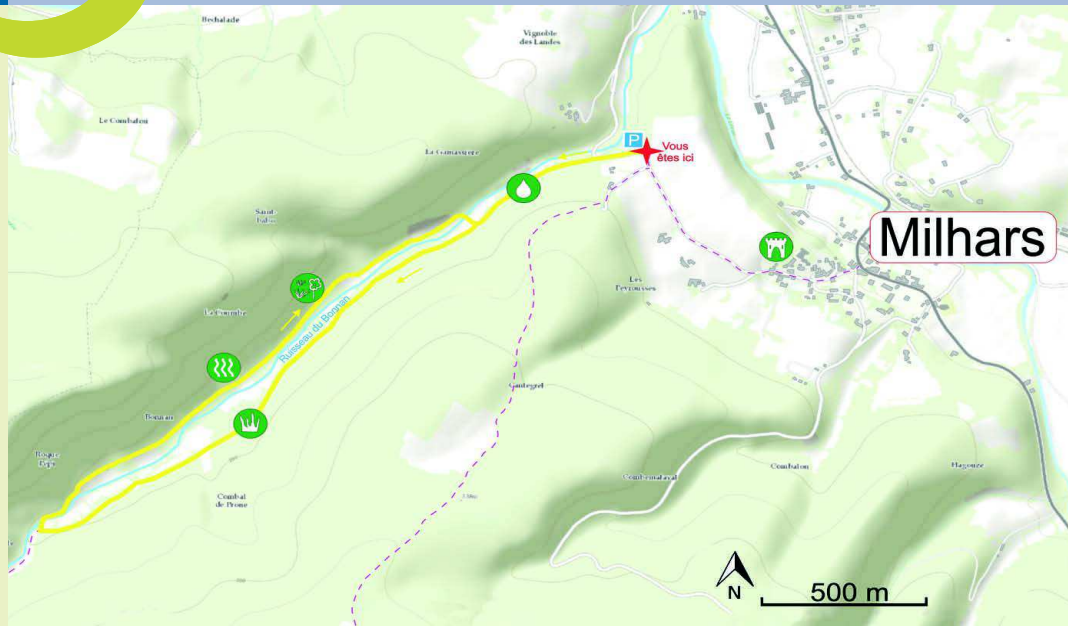


SENTIER DE DÉCOUVERTE DE BONNAN

Espaces naturels sensibles

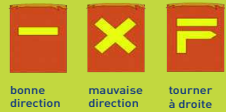
Mise en place et gérée par le **Département** du Tarn, la politique des espaces naturels sensibles a pour objectif de préserver la biodiversité du département. Un ensemble de sites représentatif de la diversité et de la richesse des milieux naturels tarnais a été sélectionné avec le concours de naturalistes. Par une gestion raisonnée, ces sites peuvent être préservés grâce à des aménagements légers permettant d'en découvrir la singularité. Cette action est menée avec le concours de **La Ligue Protectrice des Oiseaux**, de **la Société des Sciences Naturelles** et du **Conservatoire Régional des Espaces Naturels**.

- Zone humide mégaphorbiaïe
- Château
- Cascade pétrifiante
- Pelouse sèche
- Prairie de fauche
- Aire de stationnement
- Vous êtes ici



1 h
4 km

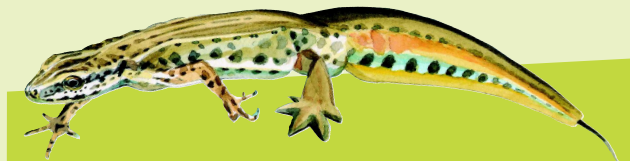
Rappels du balisage



La vallée de Bonnan, véritable joyau de biodiversité, permet de passer en quelques pas d'un milieu sec à un milieu humide. Cette particularité est accentuée par le caractère resserré de la vallée, un écrin où explose la diversité des espèces.

Alternance de prairies humides, fauchées, bocagères, le fond de vallée contraste avec les versants secs aux ambiances méditerranéennes. Les abords du chemin sont littéralement envahis de fleurs à la belle saison : Ancolies, Orchidées de toutes sortes, Buis majestueux... sous fond de paysage sonore automnal des Cerfs qui brament tout autour... Une cascade de Tuf vient surprendre le visiteur ; ces concrétions spectaculaires aux formes dentelées témoignent du long travail de la Nature. Le petit patrimoine bâti n'est pas en reste : on trouve, au détour d'un virage, un cabanon restauré ou des petits abris de pierres sèches donnant un caractère fort à ces lieux.

Le ruisseau de Bonnan serpente près du sentier, amenant de la fraîcheur au promeneur l'été. Le paysage s'ouvre et se referme au fil de la balade offrant au visiteur une multitude d'ambiances.

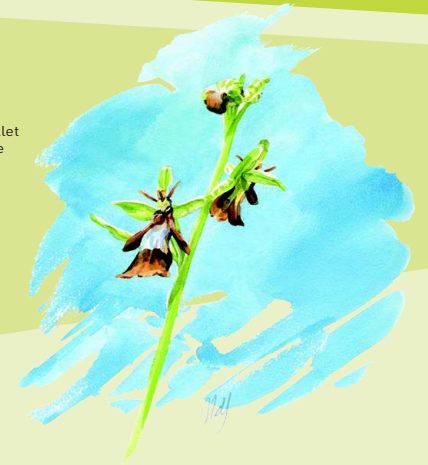


Triton palmé

Se nourrissant de petits insectes et crustacés mais aussi de têtards, le triton palmé fréquente les points d'eau de la vallée de Bonnan. Le triton passe une partie de sa vie sur terre et possède la particularité de pouvoir respirer dans l'eau au travers de sa peau : c'est la respiration cutanée.

Ophrys mouche
(Ophrys insectifera)

Vous la rencontrerez de mai à juillet en pleine lumière ou à mi-ombre sur les versants de la vallée de Bonnan. Les Ophrys « imitent » le corps d'hyménoptères comme l'abeille provoquant un pseudo accouplement, prétexte pour la plante à fixer les pollinies sur la tête du prétendant et ainsi assurer la pollinisation !



FÊTE DE L'OSIER

La fête de l'osier 2017 aura lieu le dimanche 12 février

Elle est organisée par la municipalité, le groupe de fleurissement et de nombreux volontaires des associations de Milhars.

Pour 2017, nous avons choisi comme thème «**osiers et oiseaux**»

L'organisation de la journée reste la même:

- exposition et vente de vannerie; les vanniers invités animent des ateliers l'après-midi sur le thème «oiseaux»
- atelier osier vivant dans la saulaie: taille, boutures et création d'un nid géant.
- présence du bouilleur de cru
- démonstration de forge
- sur l'estrade: la LPO Tarn(ligue pour la protection des oiseaux) , les Amis du Jardin avec des expos sur les oiseaux et des petites conférences et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) avec une expo sur les auxiliaires au jardin.

Les besoins en bénévoles:

Nous commencerons à tailler l'osier le lundi 6 février matin et toute la semaine. Dans le même temps une autre équipe à l'intérieur de la salle fabriquera les fagots, décorations....qui seront à la vente au stand du groupe de fleurissement.

Tous les habitants de Milhars peuvent participer à leur guise et de toutes les façons: apporter un gâteau à partager , venir partager le café, venir nous encourager...

Cette semaine pourrait être une semaine de rencontres , de travail partagé, de solidarité, de rires, de convivialitétoute nouvelle personne est bienvenue et sera accueillie les bras grands ouverts.

- Le samedi 11 février: épluchage des légumes pour la soupe à 14h , mise en place des tables exposants, et déco de la salle.
- Le Dimanche 12 février : cuisson de la soupe, feu de cheminée, accueil des exposants et des visiteurs, réception des plats de l'auberge espagnole et découpe. Préparation de l'apéritif, mise en place des tables pour le repas, service, vente des tickets de tombola, vente de l'osier, bar (2 personnes en permanence avec relais) Fin de journée vers 18h , rangement et repas pour les bénévoles.

**Merci de vous inscrire sur les postes qui vous intéressent.
Nous comptons sur vous!**

Bien sûr, nous sommes à votre écoute pour vos suggestions, commentaires, améliorations...la démocratie se doit d'être participative et nous devons mettre toutes nos forces en commun pour bien vivre dans notre petit village!

Contact : Sylvie Gravier 05.63.56.36.61

ECOLE ET JARDIN D'ENFANTS

La rentrée des classes s'est faite dans de bonnes conditions encadrées par une équipe d'enseignants très motivée.

Les effectifs sont stables pour l'école et en augmentation pour le jardin d'enfants. Les élèves sont très heureux de retrouver leurs copains et copines et d'expérimenter leur nouveau tableau numérique financé par la Communauté de Communes.



LA MAISON DE VIE

Actuellement, nous hébergeons trois locataires :

- Noël MARTY
- Alain MARTY
- Et depuis décembre 2016, Jean-Noël MANICON-RANSAMY

La commune s'est engagée par une convention, d'entretenir les espaces verts. Thérèse POHIER, maîtresse de maison, a plusieurs projets : création d'un potager, animations diverses avec la participation de la municipalité et des habitants



FLEURISSEMENT

Bonne qualité du fleurissement cet été 2016 malgré la canicule !
 La traversée du village a été bien fleurie et les nouvelles jardinières au niveau de la poste étaient très jolies. Merci aux bénévoles qui ont participé à l'entretien.
 Cet automne, nous avons renouvelé quelques plantations dans le haut du village en privilégiant des plantes résistantes à la sécheresse.
 En projet, la rénovation de l'entrée côté Cordes, entre chez Magalie et le presbytère.

Merci à Patrick pour son travail très efficace d'entretien de notre village.

Mais le grand changement pour nos espaces verts, c'est le passage au zéro-phyto décidé par le conseil municipal dès janvier 2016. Désormais, pour la santé de tous et pour la biodiversité, nous devons accepter que les dites « mauvaises herbes » ou « herbes folles » puissent faire partie de notre paysage. La notion de « village propre » doit évoluer vers celle d'un village entretenu comme un grand jardin qui accepte les zones libres, la végétation spontanée...
 Pendant des années, la facilité était de TUEER; à présent il s'agit de maîtriser et de cohabiter.

Chaque habitant de Milhars peut participer à l'embellissement du village en nettoyant et fleurissant devant sa porte.
 La municipalité se propose de vous fournir des graines de plantes sauvages fleuries à semer autour de chez vous et sur les espaces publics : le long des murs, sur les trottoirs.

Contact : Sylvie Gravier 05.63.56.36.61



OFFICE DE TOURISME

Communiqué sur l'activité tourisme dans le Pays Cordais et Milhars en 2016.

L'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour a obtenu la certification Qualité tourisme à partir du référentiel du ministère au tourisme et le classement en catégorie I (ce classement étant le plus élevé) Rappelons que l'Office du Pays Cordais au Pays de Vaour gère notamment les deux points d'accueil de MILHARS et de PENNE.

De janvier à octobre, il a été constaté 93 000 visiteurs dans les bureaux de CORDES et 520 à MILHARS. Les mois de juin et juillet, mais également octobre ont enregistré une hausse de fréquentation en progression (4%, 5% et 12%). 111 000 visiteurs ont également été enregistrés en consultation sur le site internet de l'Office de Tourisme entre janvier et octobre (www.cordessurciel.fr)
 L'agenda mensuel des activités touristiques sur le territoire de l'intercommunalité est adressé directement aux personnes (1 000 adresses enregistrées à ce jour) qui ont communiqué leur adresse e-mail à l'Office. Une version papier est disponible dans l'accueil de l'OT de MILHARS.

Le guide pratique 2016 a été tiré à 30 000 exemplaires (+ 4 000 en anglais et 2 000 en espagnol). On y trouve pour Milhars une présentation sur le patrimoine et le Tinal (musée), un coutelier, un restaurant et une chambre d'hôtes.

2017 : la fin du Guide Pratique et la naissance du Carnet de Voyage.
 En tant que 2ème Office de Tourisme du Tarn, nous nous devons d'être réactifs en adaptant notre mode de communication aux exigences actuelles.

Ainsi prend fin l'édition du Guide Pratique annuel (imprimé depuis 2001). Celui-ci sera remplacé dès janvier 2017 par « les Carnets de Voyage » ; ces documents, listant vos structures tout comme le faisait le Guide Pratique, seront imprimés à l'avance par type de prestation (hébergement, restauration, loisirs...) ou en fonction de la demande précise des visiteurs. Ils seront distribués au comptoir ou envoyés par mail/courrier, et leur contenu sera beaucoup plus personnalisé que ne pouvait l'être le Guide Pratique.

Depuis 2013, la taxe de séjour est perçue par les hébergeurs auprès des résidents payant. Cette taxe est collectée par la Communauté de Communes qui la reverse à l'Office de Tourisme à hauteur de 90%.

L'Office de Tourisme est à la disposition de tous les prestataires touristiques du territoire de la 4C pour les aider à faire connaître leur offre et leur communiquer tous les documents nécessaires à la découverte du territoire (patrimoine, randonnée...) De même que tous les Présidents d'association peuvent faire connaître leur manifestation à l'office de tourisme qui fera publier l'offre touristique dans l'agenda mensuel.

La municipalité de MILHARS remercie Marjolaine et Léo qui ont nettoyé, entretenu et alimenté en documentation le local d'information touristique sur la place du village. Ce local est en libre-service pendant la période estivale et ouvert 24h/24.

Les axes stratégiques de l'OT du Pays Cordais au Pays de Vaour pour 2017 sont l'organisation et le développement de l'offre touristique, la poursuite de sa stratégie en direction des clientèles groupés et scolaires de proximité et l'offre de services d'accueil et d'informations adaptés aux attentes des visiteurs.



24 octobre 2016

COMMUNIQUE DE LA 4C

Par décision du 18 octobre 2016, le Juge des Référé du Tribunal Administratif de TOULOUSE, saisi par la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (Tarn) -4C- vient de notifier par ordonnance que l'exécution de l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2016, portant fusion de la 4C avec la 3CS (Communauté de Communes du Ségala-Carmausin), est suspendu.

Le Juge des Référé a notamment considéré que « le périmètre de la fusion n'est pas cohérent au regard du I de l'article L.5210-1-1 du C.G.C.T » et que ceci « est de nature à créer un doute sérieux sur la décision attaquée ».

La 4C prend acte de cette ordonnance, qui correspond au souhait de son Conseil Communautaire et des 18 communes qui la composent.

Paul Quilès, Président de la 4C



Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides lance un « appel à projets citoyens pour la transition énergétique ». Il est ouvert à tous (citoyens, associations, collectivités...) et vise à identifier, inciter et accompagner des initiatives autour de l'énergie.

Voici quelques exemples d'actions ou thèmes ouverts à cet appel à projet :

- se regrouper entre citoyens, collectivités, acteurs locaux pour créer un outil de production photovoltaïque sur la toiture d'une école, d'un bâtiment public (exemple : Ecole de Loubevrat (63) avec le collectif Combrailles Durables)
- créer des centrales villageoises photovoltaïques (site du mouvement des centrales villageoises : <http://www.centralesvillageoises.fr>),
- lutter contre la précarité énergétique en identifiant et accompagnant les ménages en difficulté
- se regrouper entre voisins, habitants d'un village, pour organiser une opération de "rénovation groupée" (exemple du mouvement "des fourmis dans le compteur" : <http://www.fourminergie.fr>)
- diminuer nos déchets
- encourager des actions de mobilité durable

Pour faire d'une idée → un projet, le Pôle Territorial propose à tout collectif d'être accompagné par un professionnel pour :

- acquérir les compétences nécessaires,
- faire passer une ou plusieurs étapes au projet
- rentrer dans des réseaux d'échange d'expériences
- apporter des réponses aux nombreuses questions que peut soulever un projet citoyen (juridiques, financières, techniques ...)
- identifier les aides financières potentielles...

Pour tout renseignement sur cet appel à projet, contacter le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
Julien FRAT au 05.63.36.87.01 ou jfrat@pays-albigeois-bastides.org

Présentation de l'ACPM (Association Cyclo Pédestre de Milhars)

Ce club est **né en 1986** à l'initiative de 4 jeunes retraités de l'usine de Lexos : René Fricou, Philippe Pauta , Claudie Teil et Paulette Ramond.

Depuis 30 ans, ce sont des centaines de randonneurs qui ont animé ce Club. Plusieurs Présidents se sont succédé depuis le premier qui était Philippe Pautal; Jean Magnan, actuel Président pour la 1311ème année passera le relai à la prochaine Assemblée Générale.

Ce club ne connaît pas de frontière ; en effet, nous avons des adhérents de plusieurs nationalités mais aussi des adhérents de plusieurs communes (Milhars, Cordes, Varen, Saint Antonnin, Verfeil, Les Cabannes, Marnaves, Lexos, Ginals , Puylaroque, Parisot, Najac....)

Nous marchons tous les lundis après-midi, randonnées de 10 à 12 km (RV à 13h30 sur le parking SNCF de Lexos) et à la journée le 1er et 3ième jeudi du mois ; randonnée de 15 à 20 km (RV à 9h toujours à Lexos). Notre club est affilié à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Nos randonnées sont organisées à tour de rôle par les adhérents selon un planning établi pour le trimestre en cours. Ce fonctionnement est d'une grande richesse, il nous amène à randonner sur une dizaine de communes et à connaître ainsi une région élargie.

Certes nous marchons mais l'amitié et la convivialité sont les maîtres mots de notre club. Notre Club a organisé le 2 octobre 2016 une manifestation phare dans notre département.

Contact : Claudie CARCANAGUE au 06 76 08 00 89



Succès pour la 12^{ième} rando santé mutualité :

**Plus de 400 randonneurs à Milhars
le dimanche 2 octobre dernier**

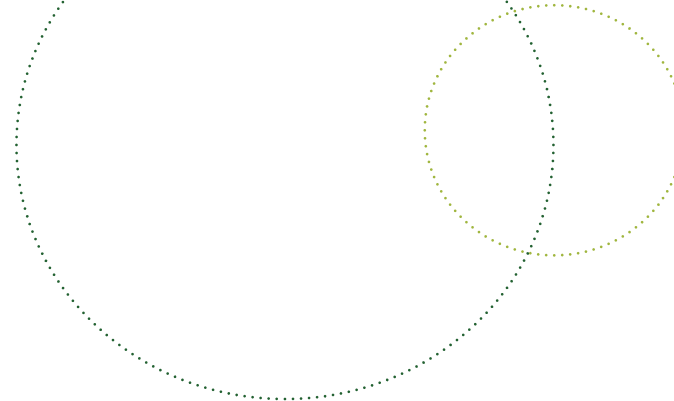
L'objectif de cette manifestation autour du thème « 1 jour de sentier, 8 jours de santé » a été rempli malgré des conditions météorologiques maussades en matinée. Près de 450 randonneurs sur les 2 boucles de 10 et 7 km permettant de découvrir les paysages et le patrimoine de Milhars mais également des échanges et des discussions entre randonneurs et professionnels de la santé présents pour cette 12^{ième} édition à la salle polyvalente de Milhars.

Une grande satisfaction pour le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn, la Mutualité Française Midi-Pyrénées, l'UMT Mutualité Terres d'Oc, le Club randonnée de Milhars (ACP Milhars) et la municipalité de Milhars qui avaient organisé cet événement.

Il faut dire que les bénévoles du Club de Milhars avaient préparé cette journée de façon remarquable, comme l'a souligné Mr Pierre Paillas Maire de Milhars, en fin de journée. Dès 8h 00, l'ensemble des organisateurs étaient prêts pour accueillir, inscrire, servir un petit déjeuner équilibré aux participants et également encadrer et sécuriser les 2 randonnées qui ont été très appréciées.

La pause déjeuner et le début d'après-midi ont été des moments d'échanges entre pratiquants et professionnels de la santé autour des stands en place dans la salle polyvalente.

La journée s'est terminée vers 16h par un pot de l'amitié offert par la municipalité et le tirage de la tombola.



ETAT CIVIL

ETAT CIVIL

Mariages

- 17/09/2016 PHILIP Serge et PAUTAL Michelle
- 17/09/2016 BOUDIER Christophe et VANEL Marie-Pierre

Décès

- 25/07/2016 CARCELLER Etienne
- 02/08/2016 CASSAN Suzanne
- 14/08/2016 PONS Claude
- 27/10/2016 TOURNIE Juliette née ALEGRE
- 08/11/2016 BRASSAC Hervé
- 02/12/2016 MOUYSET Bruno
- 16/01/2017 LACHEZE Bernard

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. Fax : 05.63.56.33.08
mairiedemilhars@wanadoo.fr
Ouverture mairie : Lundi, Mardi et Vendredi : de 8h30 à 12h30

AUTRES SERVICES

La Poste – Office de Tourisme : Tél 05.63.56.36.90
Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 11h45

Boulangerie Bedel Ambulant : 05.63.65.46.33
Le Mardi, Jeudi et Dimanche à 10h15 place de mairie

Médiathèque de Vaour : Tél 05.63.45.01.84
Permanences au Bar Associatif La Croix d'Alric à Milhars

Transport à la demande :
Taxi Cordais Mr Anthony BELLENGER Tél : 06.22.42.72.11

Assistante sociale :
Les assistantes sociales sur le secteur de Cordes-Vaour effectuent leur permanence au Centre Social Cordes-Vaour le mercredi matin, sur RDV au 05.63.77.31.00

Centre Social Cordes-Vaour :
Maison de la communication – 33, promenade de l'Autan 81170 Les Cabannes
Tél : 05.63.56.11.98

Communauté des Communes du Cordais et du Causse 4C
Tél : 05.63.56.07.02

Gare Cordes-Vindrac :
Tél : 05.63.56.05.64

Retrouvez sur le site du Village de Milhars –Tarn, à l'adresse : www.milhars.com, de nombreuses informations sur les Activités, le Patrimoine, l'Histoire du village, des Biographies de personnes qui se rattachent au village et autres récits autour de Milhars.

Le bulletin municipal sera mis en ligne sur ce site et pourra être consulté par tous ceux qui n'auront pas reçu le bulletin municipal en version papier dans leur boîte aux lettres. Dites-le à vos proches, à vos amis qui sont intéressés par l'évolution de notre commune.

La commission Communication.